

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le lundi 4 novembre 2019 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Est absent :

- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Demande d'aide financière
  - a) Club Optimiste de l'Île d'Orléans ;
  - b) Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;
8. Dépôt des états comparatifs au 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
9. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;
10. Résolution - Formation pompier 2020-2021 ;
11. Résolution - Surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2019-2020 ;
12. Résolution - Utilisation des bornes de recharge pour véhicule électrique ;
13. Résolution – Changement de fournisseur téléphones cellulaires municipaux ;
14. Varia ;
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
15. Période de questions ;
16. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

*019-085*

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*019-086*

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Murielle Lemelin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

*019-087*

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 7 octobre 2019 jusqu'à la séance prévue en décembre 2019 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 97 688,63 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 15 513,80 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

*a)* **Club Optimiste de l'Île d'Orléans**

Point reporté en 2020

*b)* **Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans**

Point reporté en 2020.

Item 8 **Dépôt des états comparatifs au 1<sup>er</sup> novembre 2019**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 1<sup>er</sup> novembre 2019 selon les termes prescrits à l'article 176.4 du Code municipal. (RLRQ, c. C-27.1).

Item 9 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les mises à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités du Québec. (R.L.R.Q, c. E -2.2)

*019-088*

Item 10 **Résolution - Formation pompier 2020-2021**

**Attendu que** les services de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans sont assurés par une entente de services régionale par la MRC de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** pour assurer pleinement ses responsabilités le SSI doit prévoir de la formation pour ses différentes brigades municipales ;

**Attendu qu'**un programme de subvention pour la formation des pompiers est offert par le Ministère de la Sécurité publique du Québec ;

**Attendu que** pour être éligible à la subvention, chacune des municipalités couvertes par l'entente de service doit adopter une résolution à cet effet ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte que la formation de 2020 soit répartie de la manière suivante :

- **Brigade Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans :**
  - 1 candidat auto-sauvetage
  - 3 candidats MDO
  - 1 candidat opérateur autopompe
  - 1 candidat désincarcération
  - 3 candidats officier non-urbain
  
- **Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans :**
  - 2 candidats Pompier 1
  - 2 candidats opérateur autopompe
  - 2 candidats désincarcération
  
- **Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans :**
  - 4 candidats MDO
  - 16 candidats désincarcération
  - 4 candidats officier non-urbain
  - 10 candidats sauvetage hors route
  - 20 candidats phénomène thermique analyse de la fumée
  
- **Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans :**
  - 3 candidats pompier 1
  - 2 candidats opérateur autopompe
  - 2 candidats officier non-urbain

**Qu'**une demande d'aide financière pour ces besoins en formation soit soumise au Ministère de la Sécurité publique du Québec par la coordonnatrice SSI de la MRC de l'Île d'Orléans pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

019-089

Item 11 **Résolution - Surveillance des loisirs et de la patinoire saison 2019-2020**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit engager une personne responsable de la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2019-2020 ;

**Attendu que** cet engagement représente un contrat de gré à gré ;

**Attendu que** le conseil est satisfait des services que François Bédard a livrés pour la surveillance des loisirs lors des quatre saisons précédentes ;

**Attendu que** Monsieur Bédard a partagé les heures de surveillance avec son frère cadet en 2018-2019 ;

**Attendu que** ce partage a permis d'assurer une surveillance adéquate en plus de préparer une relève ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier pour négocier et conclure le contrat pour la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2019-2020 avec François Bédard ;

**Que** ce contrat devra respecter le cadre budgétaire de la Municipalité ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

019-090

Item 12 **Résolution - Utilisation des bornes de recharge pour véhicule électrique**

**Attendu que** la Municipalité a participé, avec les autres municipalités de l'Île d'Orléans, à l'achat et l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques il y a quelques années ;

**Attendu que** ces bornes étaient et sont toujours destinées à un usage temporaire pour le dépannage des véhicules électriques utilisant le réseau routier municipal ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** l'usage des bornes de recharge pour voitures électriques de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est strictement réservé à un usage temporaire de dépannage ;

**Que** tout usage régulier est prohibé et que l'approvisionnement électrique des bornes peut être interrompu sans avis préalable.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*019-091*

**Item 13 Résolution - Changement de fournisseur téléphones cellulaires municipaux**

**Attendu que** la Municipalité a des appareils cellulaires en service avec Vidéotron depuis quelques années ;

**Attendu que** la Fédération québécoise des municipalités du Québec offre des forfaits avantageux de service cellulaire aux municipalités du Québec par l'entremise de Bell mobilité ;

**Attendu que** le changement pour le remplacement des services de téléphones cellulaires de Vidéotron vers l'offre de Bell Mobilité représente une économie pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Qu'**un contrat de 3 ans soit accordé à Bell Mobilité pour les services de téléphonie cellulaire ;

**Que** ce contrat soit financé à même les crédits budgétaires courants.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**Item 14 Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 25 et se termine à 20 h 27 pour un total de 2 minutes.

Item 16 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 27.

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.